

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 11/07/2011

Date de la convocation:

28/06/2011

Date d'affichage:

29/06/2011

L' an 2011 et le 11 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 50

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KOCHER Bernadette, à M. KREISS Alfred, M. GANGLOFF Christian à M. ISEL Roger,

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, HERRMANN Eric, HOCH Georges, HOLTZMANN Claude KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, SUSS Charles, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 070.2011

Vote : A la majorité

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

070.2011 : Décision budgétaire modificative n°1 : budget principal

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 054/2011 du conseil communautaire du 18.04.2011 approuvant le budget principal 2011,

Vu l'avis du bureau du 27.06.2011,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider les modifications suivantes, permettant notamment la prise en compte des restes à réaliser 2010 ainsi que l'ajustement de certaines lignes budgétaires :**

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Cpte	Montant	Cpte	Montant	Cpte	Montant	Cpte	Montant
6218	50 000 € (+1 000 €)	775	0 € (-1 500 €)	2031	34 125 € (-45 875 €)	10222	0 € (-55 000 €)
64131	110 000 € (+10 100 €)			2111	20 000 € (-20 000 €)	1323	18 046.69 € (-26 953.31 €)
675	0 € (-2 000 €)			21318	15 000 € (-85 000 €)	1328	6500 € (-3 000 €)
676	0 € (-1 500 €)			2138	600 000 € (-1000 000 €)	021	32400 € (+32 400 €)
6875	0 € (-41 500 €)			2145	0 € (-50 000 €)		
023	32 400 € (+32 400€)			21538	0 € (-150 000 €)		
				21568	1 000 € (-1 000 €)		
				2158	0 € (-20 000 €)		
				2181	0 € (-30 000 €)		
				2183	25 000 € (-5000 €)		
				2184	7 000 € (-3 000 €)		
				2188	10 000 € (-20 000 €)		
				2313	99 503.87 € (-910 496.13 €)		

- **Modifie la liste des versements de subventions aux associations comme suit :**
 - o **ADEAN : 14 700 € (+700 €),**
 - o **Mission locale : 8120 € (+20 €),**
 - o **Alsace du Nord Initiatives : 50 € (+50 €).**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 12/07/2011

Délibération exécutoire de plein droit

*conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

Envoyé en préfecture le 16/08/2011

Reçu en préfecture le 16/08/2011

Affiché le

